

*Direction départementale
des territoires*

Service Environnement

Unité Gestion du Patrimoine Naturel

**Compte-rendu du comité consultatif et du comité
de pilotage du 17 janvier 2014
de la réserve naturelle nationale et du site Natura
2000, FR2200391, des Landes de Versigny
(Zone spéciale de conservation).**

Affaire suivie par :

Muriel BRETON :

muriel.breton@aisne.gouv.fr ;

Tél. 03 23 27 66 46 – **Fax** : 03 23 24 64 01

Etienne CHERMETTE :

ETIENNE.chermette@aisne.gouv.fr

Tél. 03 23 27 65 84 – **Fax** : 03 23 24 64 01

Courriel : ddt@aisne.gouv.fr

Le 17 janvier 2014 à 09h30, à la salle communale de Versigny, s'est réuni, sous la présidence de Muriel BRETON, responsable de l'unité gestion du patrimoine naturel à la Direction départementale des territoires, le comité consultatif, puis le comité de pilotage (COFIL) de la réserve naturelle nationale et du site Natura 2000, FR2200391, des Landes de Versigny.

Les décisions éventuelles figurent en grisé.

Présents :

- Mme Muriel BRETON, Direction Départementale des Territoires de l'Aisne,
- M. Etienne CHERMETTE, Direction Départementale des Territoires de l'Aisne,
- M. Mathieu WILLEMS : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
- M. Alain CHANTEREAUX, Maire de Versigny,
- M. Jean-Christophe HAUGEL, Conservatoire Botanique National de Bailleul,
- M. David FRIMIN, Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie,
- Mme Mathilde REVE, Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie,
- M. Arnaud GOBILLOT, représentant Mme Annick GEOFFROY, Chambre de l'Agriculture de l'Aisne,
- Mme Marie POUSSIN, Communauté de communes de l'Ailette et communauté de communes des Villes d'OISE,
- Mme Mélissa MAGOUTIER, représentant M. le Directeur territorial des Vallées d'Oise à l'Agence de l'eau seine normandie,
- M. François BOUSSARD, Agence de l'eau seine normandie
- M. Christophe ANANIE, représentant M. le Président du Conseil Général de l'Aisne,

Absents excusés :

- M. le Directeur de l'Agence Régionale de l'Office National des Forêts de Picardie,
- M. le Président du Conseil Régional de Picardie,
- M. le Président de la Fédération départementale des chasseurs de l'Aisne,
- M. le Directeur de l'agence régionale de l'Office national des forêts.

Mme REVE introduit la réunion du comité consultatif par une visite du site notamment sur l'itinéraire aménagé du « Petit Zouzou ».

De retour, elle présente les différents points de l'ordre du jour :

- poursuite de la création des sentiers d'interprétation du « Petit » et du « Grand Zouzou » ;
- bilan des activités sur la réserve naturelle ;
- programmation 2014 ;
- bilan des activités 2013 sur le site Natura 2000

1. Comité consultatif de la réserve naturelle

I. Poursuite de la création des sentiers d'interprétation

Deux sentiers sont en cours de finalisation, le circuit du grand Zouzou, 3 km, et celui du Petit Zouzou, 1,5 km. Les sentiers ont bénéficié d'aménagements : réalisation de platelages et d'une plate-forme d'observation. Sept silhouettes communes aux deux parcours ont été créées.

Un dossier de demande de subvention a été soumis à la Fondation du Patrimoine pour la conception des silhouettes, fin 2013, en complément du budget de la réserve naturelle nationale, ainsi que la conception de panneaux d'interprétation et de relais d'informations services.

Les étudiants du BTS Gestion et Protection de la Nature de Chauny ont travaillé sur le projet de conception de panneaux d'information portant sur le bois mort et la lande sèche.

Mme Magoutier précise que l'Agence de l'eau seine normandie a subventionné la conception et que la fondation est sollicitée pour la réalisation.

Mme REVE indique que l'entreprise DARQUENNE initialement prévue pour la conduite de travaux sur le site a déposé le bilan. Une autre entreprise est contactée mais avec un coût un peu supérieur pour la réalisation des travaux.

M. FRIMIN espère un repreneur, car l'entreprise DARQUENNE dispose d'outils spécialisés pour les travaux en zones humides et travaux de gestion écologique.

II. Bilan des activités

En 2012.

Les travaux réalisés sont :

- le broyage avec exportation ;
- la fauche exportatrice.

Le budget prévu était de 66 000 euros et celui finalement réalisé de 66 026,08 €.

En zones humides, le conseil général, l'agence de l'eau et le FEDER ont permis des dépenses de fonctionnement et d'investissement à hauteur de 5960,08 euros prévus et réalisés. Hors zones humides, les dépenses de fonctionnement et d'investissement s'élèvent à 5019,61 euros prévus et réalisés.

En 2013.

Les réalisations sont :

- coupe communale,
- passage de brise-fougères.

En site Natura 2000 :

- broyage exportateur,
- travail sur la création de sentiers,
- la réalisation de platelages et de plate-formes,
- suivi de pâturage par une bergère (GREENSHEEP).

M. HAUGUEL demande s'il existe des traces de surpâturage ou si la charge est insuffisante.

Mme REVE répond que la charge est correcte mais qu'il existe des problèmes de rejets. En 2014, il y aura un test de broyage sans exportation qui sera réalisé. Le pâturage tournant est effectué en étoile à partir du forage. Le bilan du pâturage est rédigé, a été validé par M. Frimin et sera transmis par courriel aux membres du comité consultatif. Le changement de parc est décidé en concertation entre le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie et la bergère.

M. HAUGUEL souligne les échanges de vision éleveur et gestionnaire que cela permet.

M. ANANIE désire savoir si le forage est suffisant.
Mme REVE le confirme ; le système est une pompe à nez.

M. HAUGEL demande la fréquence de passage de la bergère.
Mme REVE précise qu'elle passe deux fois par semaine les mercredis et les vendredis.

M. ANANIE s'interroge sur le nombre de vaches sur le site.
Mme REVE explique que 10 vaches, Solognotes et Aubrac, sont sur le site de mai à septembre.

M. GOBILLOT souhaite savoir si des contraintes sanitaires existent.

Mme REVE indique qu'avant le pâturage les animaux doivent être vermifugés. Mais il n'y a aucune contrainte pendant le pâturage. Elle ajoute par ailleurs qu'il n'y a aucun problème non plus sur le plan sanitaire du fait que ce soit des génisses qui soient présentes sur le site. Le pâturage est en place depuis 2002 : le conservatoire d'espaces naturels de Picardie bénéficie ainsi d'une bonne expérience pour adapter les différents paramètres d'élevage comme la charge par hectare, la rotation des parcs, etc.

M. FRIMIN précise que les rejets ne sont pas gérables par le pâturage et sont donc traités par broyage mécanique.

Mme REVE décrit le budget 2013.

Il est de 66 000 euros et comprend 15 000 euros d'investissements, réservés en 2014 à la réalisation des silhouettes pour les sentiers.

Les aménagements ont été réalisés en totalité.

En zone Natura 2000, un seul passage du brise-fougère a été effectué. Un broyage exportateur a été réalisé en zone humide et hors zone humide.

Mme REVE présente les suivis scientifiques menés :

- suivi de la recolonisation en pelouses sabulicoles / landes sèches ;
- espèces de pelouses acidiphiles ;
- landes humides ;
- faune ;
- 4 études.

Mme REVE propose la réalisation d'un compte-rendu annuel des études qui sera présenté en comité consultatif et un compte-rendu d'activités en version papier sur trois ans.

M. HAUGUEL demande comment cela s'articule avec le plan de gestion.

Elle précise que le compte-rendu portera sur les années 2014-2015-2016 car le plan de gestion sera fini en 2016.

M. ANANIE est d'accord pour la rédaction d'un compte-rendu et d'un tableau de bord pour suivre à minima l'avancement des travaux.

M. FRIMIN propose un compte-rendu papier tous les 5 ans avec évaluation du plan de gestion pour permettre une meilleure rationalisation.

M. HAUGUEL convient d'une évaluation annuelle rapide et que la fréquence de cinq ans pour le compte-rendu est cohérente avec le plan de gestion.

L'assemblée approuve une évaluation rapide annuelle et un compte-rendu détaillé à la fréquence de cinq ans en cohérence avec le plan de gestion de la réserve.

Mme REVE présente le volet communication 2013 du site :

- 2 journées d'informations pour les instituteurs du secteur de Tergnier ;
- animation scolaire ;
- la lettre d'information « Drosera infos » ;
- visite de la réserve pour un article publié en 2014 ;
- 3 sorties nature ;
- 6 chantiers nature ;
- surveillance du site.

III Activités prévisionnelles 2014.

Mme REVE expose les actions planifiées :

- suivi de pâturage ;
- suivi scientifique de la flore ;
- acquisition d'un brasero ;
- finalisation de la pré-proposition d'extension de la réserve naturelle nationale ;
- conception d'une mallette pédagogique

- un numéro de « Drosera infos »
- réflexion sur la réalisation d'une exposition de photos ;
- conception intellectuelle de panneaux ;
- animation scolaire ;
- chantier nature etc...

L'absence de remarques permet à Mme REVE de clore la réunion du comité consultatif de la réserve naturelle nationale et d'ouvrir la réunion du comité de pilotage Natura 2000.

2. Comité de pilotage Natura 2000

I Bilan 2013.

Suite aux travaux d'affouillement signalés dans le Clos St Lambert (parc de chasse), M. FRIMIN a rencontré le chef des travaux, M. BETEMS, et le voisin de la Ferme Neuve, M. DENEUVILLE. Les contacts semblent bons.

M. FRIMIN trouve intéressant de sensibiliser, voire d'inclure une personne du domaine de Saint-Lambert au comité consultatif de la réserve. M. ANANIE est favorable à son invitation mais pas à ce qu'il devienne membre du comité consultatif.

M. CHANTEREAUX pense qu'il serait positif de l'associer.

M. FRIMIN ajoute que les activités du domaine de St Lambert ont un impact sur la faune, notamment le bruit, et qu'une adaptation est peut-être possible. Il est envisageable de l'inviter pour le comité consultatif de la réserve naturelle nationale et qu'il devienne membre du comité de pilotage Natura 2000.

L'assemblée approuve l'invitation du responsable du domaine de Saint-Lambert au comité consultatif de la réserve ainsi que sa possibilité d'entrer au comité de pilotage Natura 2000

M. CHANTEREAUX précise qu'il y a déjà des discussions avec lui sur la sécurité et l'aménagement du site.

M. FRIMIN explique que M. DENEUVILLE est ouvert à la mise en place de contrat Natura 2000 pour l'aménagement de mares.

Le groupement forestier des « Longues Tailles » n'a pu être contacté, le propriétaire, belge, semble est réticent au regard de la politique Natura 2000 menée en Belgique. Mme BRETON indique que la DDT peut peut-être arriver à le contacter dans le cadre de la gestion forestière.

Pour la division parcellaire, le nouveau propriétaire a été contacté par courrier car le milieu est dégradé. M. CHANTEREAUX peut avoir des contacts avec lui.

II. Programmation 2014.

Mme REVE présente la programmation.

Les actions prévues :

- débroussaillages, déboisement le long du ru ;
- entretien de la clairière au nord de la voie ferrée etc...

Suivis scientifiques :

- drosera ;
- lychopode ;
- recherche de leucorrhine ;
- un lucane cerf-volant a été retrouvé mort sur le site ;
- 5 tritons crêtés observés dans la mare à Zouzou ;
- contact avec un pic noir, bondrée apivore, pie grièche écorcheur.

Propositions :

- tenter de contacter le groupement forestier « Longues Tailles » pour un relevé cartographique et un état des lieux de la tourbière ;
- rencontrer M. DENEUVILLE ;
- précision de l'habitat à Utriculaire sur l'étang ;
- organisation du comité de pilotage Natura 2000 fin 2014 et rédaction du rapport d'activités ;
- identification des secteurs du lucane cerf-volant.

3. Questions diverses

=> Projet de modification du périmètre de la réserve naturelle.

M. Willmes explique la procédure pour une telle modification qui suit les mêmes modalités que celles de la création d'une réserve naturelle nationale :

1. Rédaction d'un pré-projet qui est soumis au Conseil Scientifique Régional de la Protection de la Nature puis au Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Energie.
2. Avis sur l'opportunité de modifier la réserve naturelle sur la base du pré-projet qui est transmis au Conseil Nationale de la Protection de la Nature. Mme REVE précise qu'il ne manque au pré-projet que les éléments financiers.
3. Concertation locale et enquête publique sur les communes concernées.
4. Consultations nationales interministérielles puis décret.

Mme REVE ajoute que les propriétaires sont d'accord, dont M. VITASSE, M. DENEUVILLE et le conservatoire d'espaces naturels de Picardie.

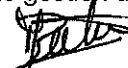
Il est nécessaire de vérifier le décret par rapport à deux points : pour les parcelles cadastrales liées au terrain de football et celles liées à la propriété de M. Le Hodey qui ne devrait pas être dans la réserve.

L'ensemble des membres valide à l'unanimité la proposition de modification de périmètre de la réserve naturelle de Versigny.

M. CHANTEREAU remercie l'assemblée pour les bonnes relations et pour ses travaux qui sont appréciés. Les futures élections municipales conditionnent sa présence à la prochaine réunion.

M. FRIMIN rappelle le décès de M. Michel DECHAPPE, qui présidait la société de chasse de Versigny et qui favorisait les bonnes relations. Il espère travailler dans cette continuité avec le nouveau président M. CERVOISE.

La responsable de l'unité gestion du patrimoine naturel


Muriel BRETON

